

Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales de La Réunion en 2025

En 2025, la Caisse d'allocations familiales (Caf) de La Réunion a versé au moins une prestation légale à 286 622 allocataires, un nombre en légère diminution par rapport à l'année précédente. En incluant les conjoints et les personnes à charge, le nombre de personnes couvertes atteint 654 146, soit 73,5 % de la population réunionnaise.

Toutes prestations confondues, la Caf a versé 2,4 milliards d'euros en 2025, soit une hausse de +1,3 % par rapport à l'année précédente.

En 2025, environ 73,5 % de la population de La Réunion¹ étaient couverte par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 654 146 personnes couvertes (cf. tableau 1).

Baisse du nombre d'allocataires

En un an, le nombre d'allocataires a reculé pour atteindre 286 622, soit 1 027 allocataires de moins (cf. tableau 1). Cette baisse s'explique principalement par le recul des prestations les plus importantes en volume, notamment les aides à la famille, le revenu de solidarité active (RSA) et une partie des aides au logement. La baisse des naissances et du nombre d'enfants à charge entraîne mécaniquement une diminution du nombre de bénéficiaires des allocations familiales, de l'allocation de rentrée scolaire et de la prestation d'accueil du jeune enfant. Le recul du RSA s'explique notamment par les bascules vers la prime d'activité ainsi que les évolutions liées à la « solidarité à la source » (cf. Analyses et études n°44). Concernant les aides au logement, la contemporanéisation des ressources et l'actualisation plus fréquente des droits ont contribué à la baisse des effectifs (cf. Analyses et études n°40 et encadré 3). Ainsi, malgré la progression de certaines aides, telles que l'allocation de soutien familial, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation aux adultes handicapés, ces hausses ne compensent pas la baisse des prestations les plus volumineuses.

Des évolutions contrastées selon les communes

L'évolution du nombre d'allocataires diffère d'une commune à l'autre sur l'ensemble du territoire (cf. carte 1). En 2025, dix-sept communes enregistrent une baisse du nombre d'allocataires. À l'inverse, Le Tampon et La Plaine-des-Palmistes se distinguent par les hausses les plus fortes, avec un taux supérieur à +0,5 %.

Les familles représentent la moitié des allocataires

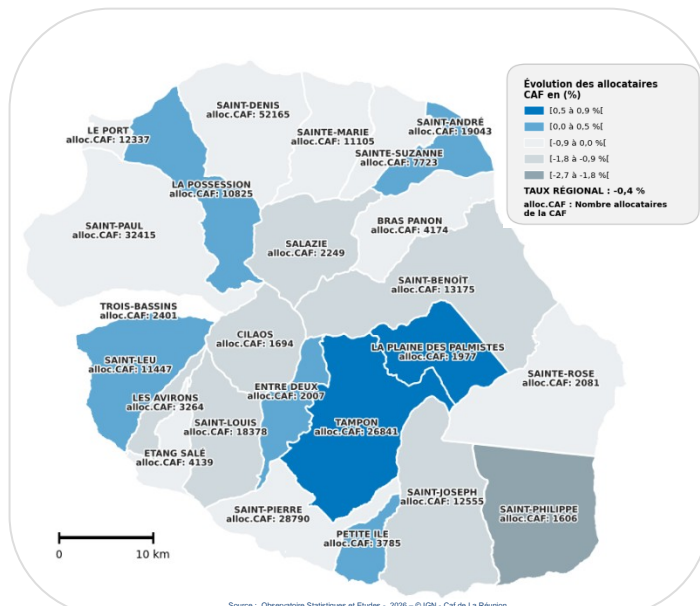
Les familles constituent environ la moitié des allocataires. Plus précisément, ceux-ci se répartissent entre 30 % de couples, 25 % de familles monoparentales et 45 % de personnes seules sans enfant (voir graphique 1). Le nombre d'allocataires isolés a augmenté de +0,7 %, tout comme celui des familles monoparentales (+0,1 %). À l'inverse, les couples enregistrent une nette diminution de -2,2 %.

ANNEE	2023	2024	2025
Nombre allocataires CAF	287 715	287 649	286 622
évolution (%)	0,41%	-0,02%	-0,36%
Population couverte CAF	663 149	659 749	654 146
évolution (%)	-0,21%	-0,51%	-0,85%
Nombre enfants à charge (PF)	270 893	268 856	265 901
évolution (%)	-0,3%	-0,8%	-1,1%

Tableau 1. Nombre d'allocataires et personnes couvertes par la Caf

Prestations CAF	2024	2025	évolution
Allocations familiales	134 869	133 800	-0,8%
Complément familial	15 692	15 977	2,5%
Allocation de rentrée scolaire	76 047	75 686	-0,5%
Allocation journalière de présence parentale	149	185	24,2%
Allocation de soutien familial	38 620	39 148	1,4%
Allocation d'éducation enfant handicapé	9 264	9 955	7,5%
Prestation accueil du jeune enfant	34 159	30 397	-11,0%
Allocation journalière du proche aidant	8	20	150%
Allocation logement à caractère Familial	58 868	57 771	-1,9%
Allocation logement à caractère Social	53 505	54 180	1,3%
Revenu de solidarité active	92 983	91 299	-1,8%
Revenu de solidarité	4 857	4 807	-1,0%
Allocation aux adultes handicapés	22 550	22 616	0,3%
Prime d'activité	91 215	91 037	-0,2%

Tableau 2. Evolution annuelle des prestations légales versées par la Caf



Carte 1. Evolution annuelle des allocataires de la Caf

¹ Source : Insee, Population municipale – recensement population 2025 : 889 679 habitants/

Diminution du nombre de foyers bénéficiaires d'une aide à la famille

En 2025, 144 359 foyers ont bénéficié d'une aide à la famille (pour un nombre de personnes couvertes de 491 952), soit une diminution annuelle de -1 % (cf. graphique 2). Le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales s'est élevé à 265 901 en 2025 (contre 268 856 en 2024).

Les allocations familiales (AF) demeurent la principale prestation à La Réunion, mais le nombre de bénéficiaires a diminué de -0,8 % par rapport à 2024, avec 133 800 allocataires. Cette baisse se poursuit, comme pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS), qui a perdu -0,5 % de bénéficiaires (cf. tableau 2).

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) a continué de croître, avec une augmentation de +7,5 %. L'allocation de soutien familial (ASF) a également poursuivi sa hausse (+1,4 %), dans le cadre du service public des pensions alimentaires, qui explique en partie la croissance des foyers bénéficiaires de l'ASF complémentaire (+20 %).

Le nombre de foyers bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) a diminué de -11 %, en lien notamment avec la baisse du nombre de bénéficiaires de l'allocation de base (-4,5 %). Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) recule également (-2,5 %). De même, le nombre d'allocataires de la Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE) poursuit son recul (-10,2 %), confirmant une tendance baissière durable (cf. tableau 3).

Baisse du nombre de bénéficiaires d'un minimum social

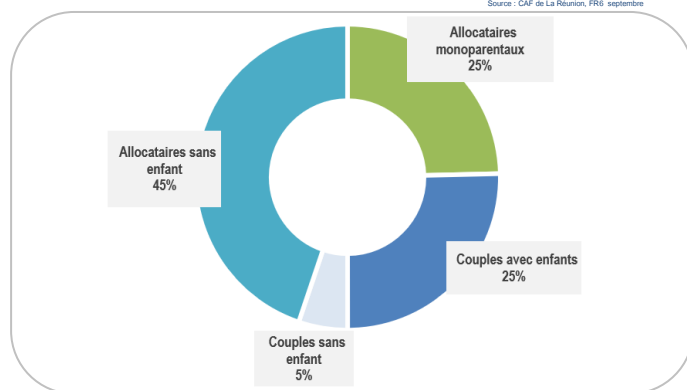
En 2025, 118 410 allocataires ont perçu au moins un minimum social, sur une population couverte de 243 207 personnes (cf. graphique 2). En un an, le nombre d'allocataires bénéficiant de minima sociaux a enregistré une baisse de -1,4 % (cf. tableau 2), principalement due à la diminution du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), avec -1,8 % (passant de 92 983 en 2024 à 91 299 en 2025).

Cette diminution s'explique notamment par plusieurs facteurs (cf. analyses et études n°44) :

- 1) Les variations saisonnières liées aux modalités de déclaration trimestrielle des ressources (DTR) des allocataires, qui génèrent mécaniquement des phases de hausse et de baisse du nombre de bénéficiaires selon le calendrier des déclarations et des réexamens de droits.
- 2) Les effets de mise en œuvre de la « solidarité à la source » (déclaration pré-remplie), déployée à partir de mars 2025, ont pu influencer la dynamique des droits au RSA (cf. encadré 2).
- 3) La stabilisation du marché du travail contribue également à contenir l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA, en rapprochant les flux d'entrées et de sorties du dispositif (cf. encadré 1).

A contrario, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) a été versée à 22 616 allocataires (pour 33 098 personnes couvertes), enregistrant ainsi une légère progression de +0,3 % sur un an, principalement attribuable à l'augmentation du nombre d'allocataires présentant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % (+2,7 %), qui représentent désormais près de la moitié des bénéficiaires de la prestation (soit 49,5 %).

Enfin, en 2025, le revenu de solidarité (RSO) a été versé à 4 807 allocataires, soit une baisse de -1 % en glissement annuel (cf. tableau 2).



Graphique 1. Situation familiale des allocataires de la Caf

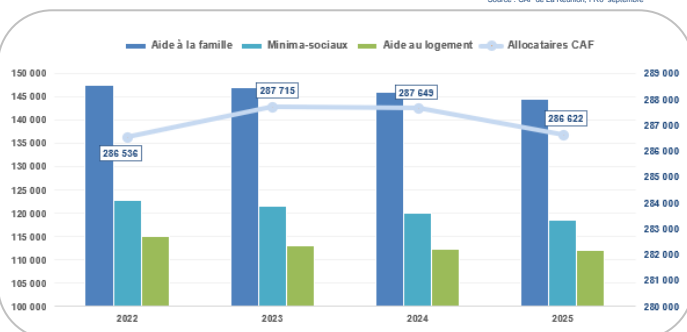
Encadré 1

Fin juin 2025, 293 100 personnes occupent un emploi salarié à La Réunion, dans les secteurs privé et public confondus. L'emploi salarié demeure stable, comme au cours des quatre trimestres précédents. Au niveau national, il progresse légèrement au deuxième trimestre 2025 (+0,2 %), après une quasi-stabilité au trimestre précédent (-0,1 %).

Au deuxième trimestre 2025, l'emploi salarié privé est stable : les effectifs augmentent de 100 par rapport au trimestre précédent, après une hausse de 600 emplois au premier trimestre. Sur un an, l'emploi privé est également stable.

Dans le secteur public, l'emploi est lui aussi stable : les effectifs diminuent de 100 emplois par rapport au trimestre précédent, après un recul de 200 emplois au premier trimestre 2025. Sur un an, l'emploi public reste stable, malgré la forte baisse des contrats aidés non marchands relevant du dispositif « Parcours emploi compétences » (PEC). Fin juin 2025, 8 000 personnes bénéficient de ce type de contrat, soit 2 100 de moins qu'un an auparavant.

Source : Les créations d'emplois à l'arrêt, Insee Conjoncture La Réunion, numéro 39, septembre 2025



Graphique 2. Evolution des prestations CAF

Encadré 2

La « solidarité à la source » vise, pour le revenu de solidarité active et la prime d'activité, à remplacer une déclaration trimestrielle des ressources entièrement manuelle et effectuée par les bénéficiaires par une déclaration préremplie avec les ressources de l'allocataire. Les allocataires n'auront donc plus à remplir eux-mêmes les lignes correspondant à leur salaire et/ou à leurs revenus de remplacement (allocation chômage, indemnités journalières de Sécurité sociale, pension d'invalidité ou de retraite, etc.)

Prestation Accueil du Jeune Enfant	2 024	2 025	évolution
Prime naissance/adoption	780	834	6,9%
Allocation de base	30 088	28 726	-4,5%
Complément mode de garde	9 898	9 654	-2,5%
dont cmg-assistant-maternel	4 698	4 361	-7,2%
dont cmg-garde à domicile	1 624	1 646	1,4%
dont cmg-structure	3 701	3 716	-2,9%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 106	993	-10,2%

Tableau 3. Evolution annuelle des bénéficiaires de la prestation accueil du jeune enfant

Baisse des effectifs bénéficiaires de la prime d'activité

En 2025, la Caf a recensé 91 037 allocataires de la prime d'activité (PPA), soit une légère baisse de -0,2 % sur un an (cf. graphique 3). Le nombre total de personnes couvertes par cette prestation s'établit à 194 399 individus, en recul de -0,5 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'allocataires de la PPA non majorée a également diminué de -0,1 % en glissement annuel, passant de 84 693 à 84 612 allocataires. Par ailleurs, le nombre d'allocataires bénéficiant uniquement de la PPA comme prestation a baissé de 467 allocataires par rapport à 2024.

En 2025, 85 % des allocataires de la PPA, soit 77 252 individus, comptaient au moins un membre du foyer ayant perçu une bonification individuelle. Ce chiffre est en recul de -2,2 % sur un an.

Par ailleurs, 17 544 allocataires cumulaient la PPA avec le RSA, soit une progression de 5,7 % en glissement annuel.

Hausse des bascules du Revenu de solidarité active vers la Prime d'activité

Entre 2024 et 2025, le nombre d'allocataires basculant du RSA vers la PPA a progressé de +2,5 %, passant d'environ 21 200 cas en 2024 à 21 740 en 2025 (cf. graphique 4). Parmi ces foyers, près de 80 % ont effectué cette transition tout en cumulant temporairement RSA et PPA. La diminution des bascules du RSA vers la PPA observée au printemps 2025 peut être mise en relation avec un marché du travail peu dynamique, voire plus incertain. À l'inverse, le rebond constaté en juin 2025 pourrait traduire un ajustement différé de certaines situations d'activité ou de revenus. Par ailleurs, la mise en œuvre de la « solidarité à la source » a vraisemblablement contribué à rendre ces mouvements plus lisibles à partir de 2025. En généralisant le préremplissage des déclarations trimestrielles de ressources pour le RSA et la PPA, cette réforme a permis de fiabiliser les ressources prises en compte et de limiter certaines erreurs ou décalages déclaratifs (cf. encadré 2).

Baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement

En 2025, la Caf a accordé une aide au logement à 111 951 allocataires, soit une diminution de -0,4 % par rapport à l'année précédente (cf. tableau 2 et graphique 2). Le nombre total de personnes couvertes par cette aide s'élevait à 258 497 (en recul de -1,3 %). La majorité de cette baisse a été observée dans le cas de l'allocation logement à caractère familial (ALF), avec -1,9 % en une année (cf. tableau 2). Cette tendance est également liée aux ajustements réguliers des montants de la prestation (cf. encadré 3).

Un allocataire sur deux vit sous le seuil des bas revenus

En 2025, la Caf recensait 149 893 allocataires vivant sous le seuil des bas revenus (fixé à 1 324 euros), un effectif en recul de -1,6 % par rapport à l'année précédente (cf. tableau 4).

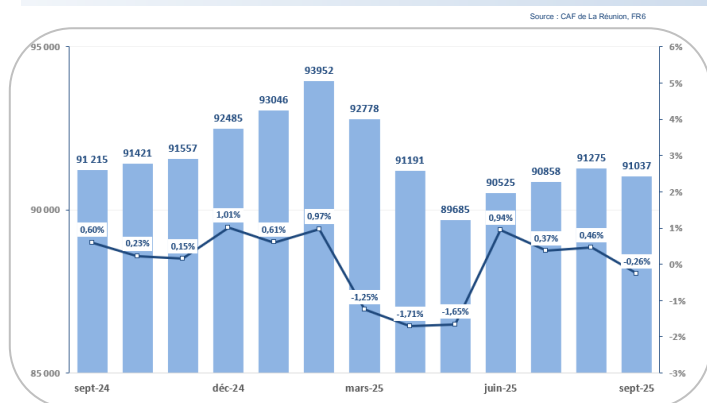
Ces allocataires couvraient au total 336 684 personnes, soit 40 % de la population de La Réunion, un nombre également en recul de -2,6 %. Parmi les allocataires à bas revenus, un tiers étaient des familles monoparentales, tandis que 48 % vivaient seuls. Les couples, avec ou sans enfants, représentaient environ 20 % des allocataires (cf. graphique 5).

Enfin, le nombre d'enfants vivant dans des foyers à bas revenus a poursuivi sa baisse, avec un recul de -3,2 %, pour s'établir à 145 809.

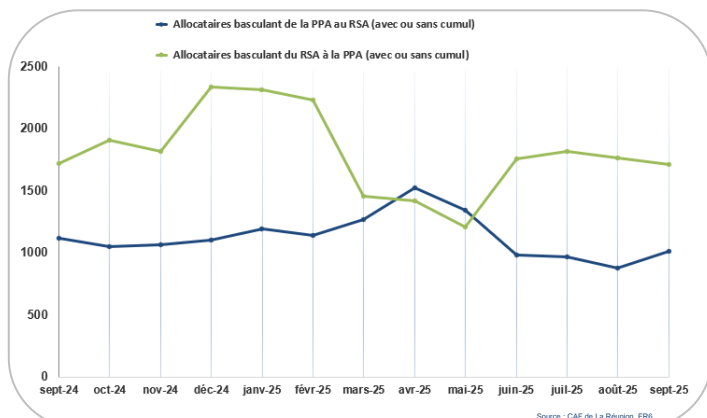
Encadré 3

La réforme des aides personnelles au logement, connue sous le nom de « contemporanéisation », a modifié le calcul des APL en prenant en compte les revenus des 12 derniers mois, plutôt que ceux de l'année précédente. Elle a également instauré une actualisation trimestrielle des droits, permettant une réactivité accrue aux variations des revenus des bénéficiaires. L'objectif de cette réforme était d'améliorer l'efficacité du système, de réduire les effets d'aubaine et de réaliser des économies budgétaires, tout en ajustant les aides aux situations financières actuelles.

Selon un rapport publié par la **Cour des Comptes en janvier 2025**, la réforme des aides personnelles au logement a permis de réaliser des économies de 1,1 milliard d'euros par an principalement grâce à deux facteurs : la réduction du nombre d'allocataires (due à l'éviction des personnes devenues inéligibles suite à la prise en compte des ressources récentes) et la diminution des montants des aides (grâce à l'actualisation trimestrielle des revenus, ajustant plus rapidement les montants versés aux bénéficiaires dont les revenus ont augmenté).



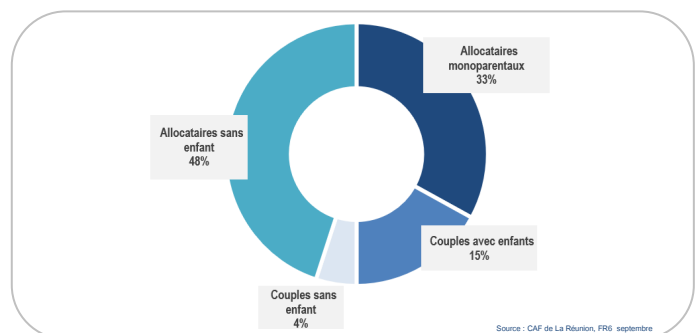
Graphique 3. Evolution des allocataires bénéficiaires de la prime d'activité (en %)



Graphique 4. Les bénéficiaires basculant du Rsa à la Prime d'activité

Bas revenus	2024	2025	évolution
Allocataires bas revenus	152 366	149 893	-1,6%
population couvertes bas revenus	345 690	336 684	-2,6%
Enfants vivant dans un foyer bas revenus	150 566	145 809	-3,2%
Proportion allocataires bas revenus	53%	52%	-

Tableau 4. Evolution annuelle des allocataires à bas revenus



Graphique 5. Situation familiale des allocataires à bas revenus

Près de 2,4 milliards de prestations légales payés en 2025

En 2025, près de **2,4 milliards d'euros** ont été payés à tous les bénéficiaires des prestations légales de la Caf de La Réunion, marquant une augmentation annuelle de +1,3 % (cf. [tableau 5](#) et [graphique 6](#)), malgré une baisse du nombre d'allocataires (cf. [tableau 1](#)). Cette hausse des montants financiers s'explique par plusieurs facteurs clés :

- **La revalorisation des prestations familiales et sociales** : une hausse de 1,7 % est entrée en vigueur le 1er avril 2025.

- **La hausse des montants versés au titre des aides à l'enfance et à la jeunesse** : Les montants alloués aux aides pour l'enfance et la jeunesse ont augmenté de +2,7 %, soit 15,8 millions d'euros de plus. Cette hausse provient principalement de l'augmentation des allocations familiales (+1,9%), du complément familial (+4,9 %) et de l'allocation de soutien familial (+3,8 %), cette dernière étant en grande partie liée à la montée en charge du service public des pensions alimentaires (cf. [Tableau 5](#)).

- **L'augmentation des montants versés au titre de la prestation d'accueil du jeune enfant** : Les montants payés au titre de la prestation d'accueil du jeune enfant sont en hausse de +3,2 % en glissement annuel, soit +6 millions d'euros, principalement expliquée par la hausse des montants payés dans le cadre du complément mode de garde (+7,6 %).

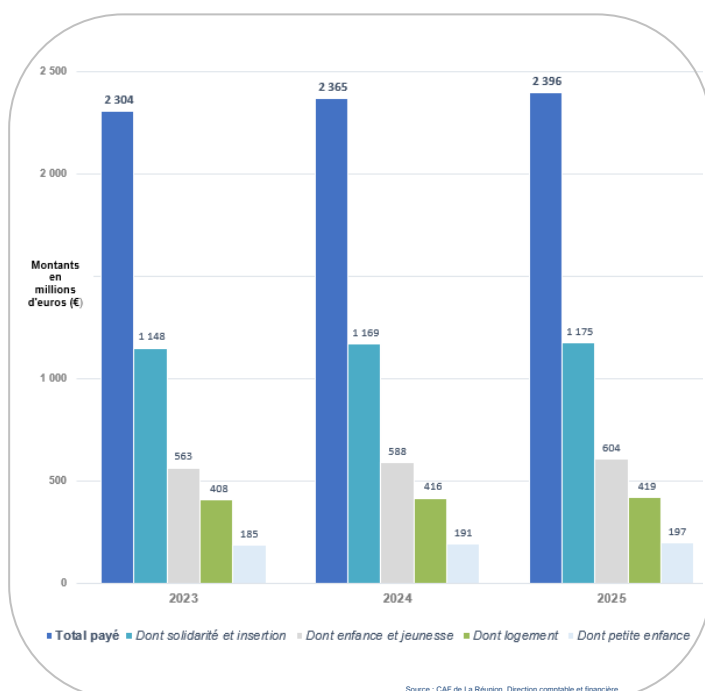
- **La revalorisation de la prime d'activité** : les montants payés au titre de la prime d'activité ont augmenté de +1 %, soit une hausse de 2,4 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de la revalorisation intervenue en avril 2025, à hauteur de +1,7 %.

- **L'augmentation des montants liés à l'allocations aux adultes handicapés** : Les montants versés au titre de l'allocation aux adultes handicapés progressent de +0,8 % en 2025, soit près de 2 millions d'euros supplémentaires. Cette hausse contribue à l'augmentation globale des dépenses de solidarité et d'insertion, qui progressent d'environ 5,5 millions d'euros sur un an.

Cette progression résulte de plusieurs facteurs, dont la revalorisation des prestations sociales intervenue en avril 2025 et la réforme de la déconjugalisation de l'AAH, qui permet aux personnes en couple de bénéficier de l'allocation sans que les revenus du conjoint soient pris en compte.

- **La hausse des montants des aides au logement** : une augmentation de 3,5 millions d'euros a été observée pour les aides au logement, principalement en raison de la progression de l'allocation logement à caractère social (+2,2 %).

Cette évolution s'explique notamment par la revalorisation des aides au logement applicable dans les départements et régions d'outre-mer au 1er octobre 2025, à hauteur de +1,04 %.



Graphique 6. Evolution du montant payé des prestations légales et familiales

Dépenses des prestations	2024	2025
Enfance et jeunesse	587 904 983 €	603 686 625 €
Allocations familiales	292 108 575 €	297 596 547 €
Complément familial	48 390 864 €	50 775 020 €
Allocation de rentrée scolaire	54 718 411 €	55 259 987 €
Allocation journalière de présence parentale	2 134 906 €	2 681 044 €
Allocation de soutien familial	153 531 480 €	159 324 285 €
Allocation d'éducation enfant handicapé	36 517 636 €	37 543 380 €
Allocations forfaitaire en cas décès d'un enfant	376 530 €	365 924 €
Allocation journalière du proche aidant	126 581 €	140 438 €
Petite enfance	190 658 904 €	196 678 722 €
Prestation accueil du jeune enfant	190 658 904 €	196 678 722 €
dont prime à la naissance ou prime d'adoption	11 137 848 €	11 202 666 €
dont allocation de base	69 596 560 €	67 864 557 €
dont complément mode de garde	104 919 668 €	112 872 947 €
dont prestation partagée de l'éducation de l'enfant	5 004 828 €	4 738 553 €
Logement	415 893 482 €	419 402 562 €
Allocation logement à caractère familial	273 274 777 €	273 601 615 €
Allocation logement à caractère social	142 591 286 €	145 780 747 €
Prime de déménagement	27 419 €	20 200 €
Solidarité et insertion	1 169 308 326 €	1 174 768 633 €
Revenu de solidarité active	644 678 305 €	646 064 051 €
Revenu de Solidarité	34 863 255 €	34 558 678 €
Allocation aux adultes handicapés	253 734 525 €	255 702 154 €
Prime pour l'activité	236 032 240 €	238 443 750 €
Autres	1 173 591 €	1 044 849 €
Primes exceptionnelles, remises sur créances non recouvrées	7 532 €	6 639 €
Prestations payées dans l'Union Européenne	53 €	706 €
Frais de tutelles	642 779 €	426 983 €
Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales	523 227 €	610 521 €
Montant total	2 364 939 286 €	2 395 581 391 €

Tableau 5. Les montants payés des prestations légales et familiales de la Caf

► Pour un savoir plus

- Arrêté du 5 septembre 2025 relatif au calcul des aides personnelles au logement et de l'aide à l'accession sociale et à la sortie de l'insalubrité spécifique à l'outre-mer, **Journal officiel de la République française**, n° 0209, du 9 septembre 2025
- Cally, J.R., « Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales de La Réunion en 2024 », **Analyse et Etudes de la Caf de La Réunion**, n° 40, Mai 2025.
- Cally, J.R., « Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active en 2024 », **Analyse et Etudes de la Caf de La Réunion**, n° 44, Avril 2026.
- « Les créations d'emplois à l'arrêt », **Insee Conjoncture La Réunion**, numéro 39, septembre 2025